

OBJET : INAUGURATION DE TROIS PLAQUES DE RUES

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant la volonté municipale à l'occasion du 60ème anniversaire de la Libération d'honorer la Résistance en rebaptisant 3 voies de la Ville d'Aubervilliers du nom de 3 de ses éminents membres « locaux »,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'Unanimité

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Change de dénomination :

- La rue du Pont Blanc deviendra la rue Charles TILLON.
- Le carrefour dit du « Pont de Stains » formant l'intersection du boulevard Félix Faure avec l'avenue Victor Hugo deviendra la place Henri-Rol TANGUY.
- Le tronçon de la rue Lopez et Jules Martin compris entre la rue de la Maladrerie et la rue Réchossière soit du n°1 au n°19 et du n°2 au n° 14 deviendra rue Henri MANIGART ; en conséquence, du n°21 au n°35 et du n°24 au n° 30 de la rue Lopez et Jules Martin les numéros de voirie restent inchangés.

Le Maire,